

Anthony ARRIVÉ
Pierre BALZEAU
Lionel BENOIST
Patrick CRUCHON
Pascal DEL'HOMME
Julien FRANÇOIS
Marie-Pascale GANDOUIN
Jean-Philippe JOUBERT
Frédéric MENOU
Laurent MORILLON
Yves PAUGAM
Démosthène SIMONNEAU
Jacky TIFFOUIN

Commissaires aux Comptes

**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE
CONTRE LE CANCER
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT BENOIT**

**Rapport du commissaire aux comptes
Sur les Comptes Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
203 route de Gençay
86280 SAINT-BENOIT

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association « Comité Départemental de la Vienne de la Ligue Nationale contre le Cancer »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du « COMITE DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note 1.3 de la page 5 l'annexe des comptes annuels « Evènements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture » qui concerne notamment l'impact de la crise du COVID-19 sur le fonctionnement de l'association.
- dans les notes 2.1.3. de la page 6 de l'annexe des comptes annuels « Changement de méthode comptable » et 2.1.4. de la page 8 de l'annexe des comptes annuels « Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels » qui traitent de la première application du règlement ANC n° 2018-06 et de ses conséquences sur les modalités d'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes annuels de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.



Estimations comptables :

- Le poste « Disponibilités » totalise 506 185 € et représente près de 95 % de l'actif net du bilan. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la sincérité des positions comptables à la clôture de l'exercice, par recoupement avec les éléments probants transmis par les partenaires financiers du Comité ;
- Le poste « Aides financières » du compte de résultat s'élève à 166 898 € soit près de 40% des charges de l'exercice. Nos diligences ont visé à s'assurer que l'ensemble des subventions et aides financières allouées par votre Comité au titre de l'exercice ont été préalablement décidées par le Conseil d'administration de l'association ;
- Le poste « Legs, donations et assurances-vies » comprend notamment des legs non affectés pour un montant de 23 005 €. Nos travaux ont consisté à s'assurer de la réalité des produits comptabilisés à ce titre dans les comptes du Comité avec les éléments probants transmis par le service comptable de la Ligue Nationale contre le Cancer ;

Enfin, de façon plus générale, nous nous sommes assurés du correct fonctionnement de votre association quant à la mise en œuvre des orientations données par la commission sociale et validées par votre Conseil d'Administration.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, le 23 mars 2021

Pour HSF AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop at the top and a long, horizontal, slightly wavy line extending to the left and right below it.

Jean-Philippe JOUBERT

Gérant

Commissaire aux Comptes

BILAN
2020

Actif	brut	amortissements & provisions	net	2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages ind	17 227	12 821	4 406	4 269
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (1)				
Autres titres immobilisés	15		15	
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	
ACTIF IMMOBILISE => TOTAL I	18 242	12 821	5 421	4 269
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES, ACOMPTES / COMMANDES				
CREANCES				
Créances usagers et comptes rattachés	738		738	1 713
Autres créances	23 321		23 321	20 640
Legs et donations en cours de réalisation				
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				15
Disponibilités	506 185		506 185	525 764
Charges constatées d'avance	847		847	460
ACTIF CIRCULANT => TOTAL II	531 091	0	531 091	548 592
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL ACTIF	549 333	12 821	536 512	552 861
ENGAGEMENTS RECUS				
LEGS NETS A REALISER				
Legs				
Assurance-vie				



BILAN
2020

Passif	2020	2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	192 927	192 927
Réserves pour projet de l'entité	255 697	396 889
Autres réserves		
Report à nouveau	2 892	2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 660	-141 191
Situation nette (sous-total)	438 857	451 517
Fonds propres consommables		
Fonds associatif avec droit de reprise legs et donations		
Fonds associatifs résultat/contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES => TOTAL I	438 857	451 517
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés/ subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés/ sur autres ressources		
FONDS REPORTES ET DEDIES => TOTAL II		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 970	14 228
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES => TOTAL III	14 970	14 228
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et obligations convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 021	45 762
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	12 269	12 556
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	25 396	22 792
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		6 006
EMPRUNTS ET DETTES => TOTAL IV	82 686	87 116
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	536 512	552 861



COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat	2020	2019
Cotisations	27 288	
Ventes de biens et services	22 561	57 917
Ventes de biens et marchandises	7 581	8 585
- dont ventes et dons en nature		
Ventes de prestations de service	14 980	49 334
- dont parrainages		
Concours publics et subventions d'exploitation	28 737	25 401
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	278 780	
Mécénats	6 937	
Legs, donations et assurances-vie	23 405	
Contributions financières reçues		
Reprises s/amort., dépréciations, provisions et transf. charges	16 670	16 037
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 000	310 887
PRODUITS D'EXPLOITATION	405 378	410 242
Achats de marchandises	1 216	2 570
Variation de stock de marchandises		
Autres achats et charges externes	132 343	163 753
Achats d'études et de prestations de services		
Autres achats		
Aides financières	166 898	
Services extérieurs		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 390	2 416
Salaires et traitements	63 494	68 673
Charges sociales	24 858	22 787
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 425	5 345
Reports en fonds dédiés		
Autres charges d'exploitation	26 950	289 576
CHARGES D'EXPLOITATION	419 573	555 120
RESULTAT D'EXPLOITATION	-14 195	-144 879
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	794	3 680
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
PRODUITS FINANCIERS	794	3 680
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
CHARGES FINANCIERES		
RESULTAT FINANCIER	794	3 680



COMPTE DE RESULTAT 2020

Compte de Résultat (suite)	2020	2019
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-13 401	-141 197
Sur opération de gestion	1 089	683
Sur opération de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 089	683
Sur opération de gestion	348	677
Sur opération en capital		
Dotations amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	348	677
RESULTAT EXCEPTIONNEL	741	6
SOLDE DES RESSOURCES AFFECTEES		
Report de ressources non utilisées des ex/antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	407 261	414 607
TOTAL DES CHARGES	419 921	555 799
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 660	-141 191
Dons en nature	671	180
Prestations en nature		
Bénévolat	28 918	92 557
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 589	92 737
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite des biens	671	180
Prestations en nature		
Personnel bénévole	28 918	92 557
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	29 589	92 557
Non affectés		



1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;



- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- L'association a reçu des legs à hauteur de 23 405 € sur l'exercice 2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS :

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

Au titre de l'exercice 2020, la pandémie du COVID-19 a entraîné l'annulation de nombreuses manifestations et actions au bénéfice de la Ligue contre le cancer, ce qui a eu pour conséquence une baisse des ventes de marchandises et produits d'activités annexes de 35 356 €.



2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.



- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante :

- Actif :
 - Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés 0 K€
 - Créances reçues par legs ou donations 0 K€
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Fonds reportés aux legs ou donations 0 K€
 - Dettes des legs ou donations 0 K€
- Montant net, en report à nouveau +/- 0 K€

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.



- La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
- L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.
- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.



3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	Virement de poste à poste	B	C	D
	Début Exercice		Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	19 876		820	3 469	17 227
Immobilisations financières		15	1 000		1 015
Total	19 876	15	1 820	3 469	18 242

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations corporelles	820	3 468
→ Ordinateur	820	
→ Photocopieur		3 468
Immobilisations financières	1 000	0
→ Cautiun Théâtre	1 000	
Total	1 820	3 468



3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	15 607	683	3 469	12 821
Amort.Immobilisations financières				
Total	15 607	683	3 469	12 821

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Virement de poste à poste	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés		15			15
Prêts					
Autres immobilisations financières			1 000		1 000
Total	0	15	1 000	0	1 015

Le cas échéant, les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Le cas échéant, les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.



Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	1 000	1 000	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	738	738	
→ Autres Créances	23 321	23 321	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	847	847	
Total	25 906	25 906	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	40 072	
Livrets et comptes épargne	466 113	794
Comptes à terme		
Total	506 185	794



3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Fournisseurs débiteurs		
→ AAR - Avoir à recevoir	494	0
Créances clients et comptes rattachés		
→ FAE - Facture à établir	738	1 713
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances		
→ Ventes	163	90
Disponibilités		
→ Intérêts courus à recevoir	24	67
Total	1 420	1 870

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Location copieur	193	
Téléphone	10	324
RSI	432	
SFERE	212	
Electricité		136
Total	847	460



3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
→ Réserves statutaires ou contractuelles	192 927							192 927
→ Réserves pour projet de l'entité	396 889	-141 191						255 698
Report à nouveau	2 892							2 892
Excédent ou déficit de l'exercice	-141 191	141 191		-12 660				-12 660
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	451 517	0	0	-12 660	0	0	0	438 857



3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				
→ Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	14 228	742		14 970
Total	14 228	742	0	14 970

3.2.2.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul résulte de l'évaluation actuarielle, selon les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2015-2017,
- Turn over : Faible,
- Taux de progression des salaires 1 % constant,
- Taux d'actualisation 1 %,
- Taux de charges sociales : 45 % pour les cadres et 40 % pour les non-cadres.

3.2.3 Dettes

3.2.3.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine				
→ à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 021	45 021		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	12 269	12 269		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25 396	25 396		
Produits constatés d'avance				
Total	82 686	82 686	-	-



3.2.3.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :		
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	12 269	12 556
→ Urssaf/ Pôle emploi	2 371	2 052
→ Caisse de retraite	859	1 902
→ Caisse de prévoyance	656	646
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	1 046	74
→ Dettes congés à payer	4 736	5 369
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	2 434	2 300
→ Prélèvement à la source	169	212
Total	12 269	12 556

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	39 484	42 315
→ FNP - CAC	4 700	4 500
→ FNP - EC	5 088	660
→ FNP - Electricité	548	818
→ FNP - Autres	200	0
→ FNP - Siège	28 948	36 337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
Dettes des legs et donations :	0	0
Autres dettes :	24 996	22 792
→ Frais de bénévoles	95	0
→ Frais de recherche	24 901	20 961
→ Autres		1 831
Total	64 480	65 108



4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020. Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE		Décembre 2020
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-360 765	-360 765
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 288	-27 288
1.2 Dons, legs et mécénat	-309 123	-309 123
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-24 354	-24 354
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-17 759	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-17 759	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-28 737	
4. REPRISSES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL	-407 261	-360 765

REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE		Décembre 2020
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	240 774	224 668
1.1 Réalisées en France	240 774	224 668
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	108 668	92 562
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	132 106	132 106
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes	54 014	54 014
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	54 014	54 014
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	124 381	111 413
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	130 207	3 154
3.1 Frais d'information et de communication	1 030	683
3.2 Frais de fonctionnement	742	742
3.3 Autres charges		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
TOTAL CHARGES	419 921	390 836
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-12 660	

REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE		Décembre 2020
RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-29 589	-29 589
Bénévolat	-28 918	-28 918
Prestations en nature		
Dons en nature	-671	-671
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	-29 589	-29 589

REPORTING - COMITÉ DE LA VIENNE		Décembre 2020
EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	9 132	9 132
Réalisées en France	9 132	9 132
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	8 281	8 281
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 176	12 176
TOTAL	29 589	29 589



4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431150	400
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75432050	23 005
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	77540000	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	78164000	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	78910000	
TOTAL		23 405

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754000	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	68164000	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	68910000	
TOTAL		0

SOLDE DE LA RUBRIQUE		23 405
-----------------------------	--	---------------

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.



4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Redevances droits d'auteur	1 000	1 800
→ Ventes de marchandises liées aux manifestations	7 581	8 585
→ Prestations de service / Manifestations	14 980	49 334
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	793	3 680
Total	24 354	63 399

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers	16 604	16 037
→ Refacturation repas	66	
→ Produits exceptionnels	1 089	683
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	17 759	16 720



4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance.

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

Les charges indirectes les plus importantes sont celles correspondant aux salaires et aux locaux.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie par clé de répartition selon les surfaces utiles (à l'exclusion des dégagements, couloirs, sanitaires, archives et autres locaux) et fonction du temps d'occupation respectif par mission. Cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration du 15 décembre 2020.



REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Refacturation	TOTAL
Loyer	717	34	10 092	10 842	21 685
Assurance	101	5	1 415		1 520
Electricité et eau	56	3	814	1 683	2 556
Téléphone	571	27	2 055	1 593	4 246
Affranchissement			4 718		4 718
Taxe foncière	43	2	698	653	1 396
Nettoyage locaux	93	4	1 313	1 410	2 821
Autres			90	170	260
Total	1 581	75	21 195	16 351	39 202

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	10 375	5 398
Actions d'information, de prévention et de dépistage	16 258	10 221
Actions de formation		
Actions de recherche	1 463	890
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	60 255	74 951
Total	88 352	91 460

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	67 791	87 939
Actions d'information, prévention, dépistage	25 235	31 670
Actions de formation	504	116
Actions de recherche	146 141	219 774
Actions autres	1 103	2 568
Total	240 774	342 067
Versement à d'autres organismes	2020	
Actions pour les malades	1 000	
Actions d'information, prévention, dépistage	500	
Actions de formation		
Actions de recherche	130 606	
Actions autres		
Total	132 106	

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;



- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	3 154	4 638
Frais de gestion	91 119	102 698
Frais formation administrative		
Impôts et taxes	2 390	2 417
Cotisation statutaire 10%	26 698	27 359
Charges financières		
Dotations aux amortissements	683	1 021
Charges exceptionnelles	348	677
Total	124 391	138 810

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.



L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat	SMIC x 1,5	28 918	92 557
Prestation en nature	Tarif négocié		
Dons en nature		671	180
Total		29 589	92 737



4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme							
Achats de marchandises	286			980						1266
Variation de stock										
Autres achats et charges externes	27 776			51763		52 804				132 343
Aides financières	34 792	132 106								166 898
Impôts, taxes et versement assimilés	365					2 025				2 390
Salaires et traitements	20 631					42 862				63 494
Charges sociales	7 465					17 393				24 858
Dotations aux amortissements et dépréciations						683	742			683
Dotations aux provisions										742
Reports en fonds dédiés										
Autres charges	17 353					8 276				26 950
Charges financières										
Charges exceptionnelles						1321				
Participations des salariés aux résultats						348				348
Impôt sur les bénéfices										
TOTAL	108 668	132 106	0	0	54 064	124 391	742	0	0	419 971



4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	4 700
Total	4 700

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits exceptionnels		
→ Produits exceptionnels sur ex. antérieur	1 089	480
→ Autres produits exceptionnels		204
Total	1 089	683
Charges exceptionnelles		
→ Charges exceptionnelles sur ex. antérieur	346	350
→ Autres charges exceptionnelles	2	327
Total	348	677



4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2020
EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. MISSIONS SOCIALES	224 668,26
1.1 Réalisées en France	224 668,26
Actions réalisées par l'organisme	92 562,26
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	50 685,46
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	24 734,46
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics	504,78
Actions de société et politique de santé	1 102,91
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	15 534,65
Versements à d'autres organismes agissant en France	132 106,00
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé	1 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public	500,00
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer	130 606,00
Programmes nationaux	44 106,00
Programmes régionaux et départementaux	86 500,00
1.2 Réalisées à l'étranger	
Actions réalisées par l'organisme	
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FOND	54 013,57
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	54 013,57
Frais d'appel de dons	47 268,73
Frais traitements des dons	3 631,79
Achats pour manifestations et ventes	3 113,05
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	111 412,61
3.1 Frais d'information et de communication	3 154,20
Frais d'information et de communication externe	3 154,20
3.2 Frais de fonctionnement	107 575,64
Frais de gestion	97 274,43
Impôts et taxes	2 024,94
Cotisation statutaire 10%	8 276,27
3.3 Autres charges	682,77
Charges financières	
Dotations aux amortissements	682,77
Charges exceptionnelles	
TOTAL DES EMPLOIS	390 094,44
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	742,00
5. REPORTS EN FOND	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	390 836,44

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	9 132,00
Réalisées en France	9 132,00
Réalisées à l'étranger	
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FOND	8 281,27
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 176,00
TOTAL	29 589,27

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	
=- Utilisation	
=+ Report	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	



086 - COMITÉ DE LA VIENNE	Décembre 2020
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-360 765,28
1.1 Cotisations sans contrepartie	-27 288,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-309 122,93
Dons manuels non affectés	-278 111,70
Dons manuels affectés	-668,69
Legs, donations et assurances-vie non affectés	-23 405,23
Legs et autres libéralités affectés	
Mécénat	-6 937,31
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-24 354,35
Manifestations	-19 630,53
Ventes (dont abonnement à vivre)	-2 660,00
Prestations et autres ventes	-270,00
Activités de récupération	
Charges et Produits exceptionnels	
Droits d'auteurs	-1 000,00
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)	
Autres produits affectés	
Produits financiers	-793,82
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS	
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières	
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège	
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP	
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés	
TOTAL DES RESSOURCES	-360 765,28
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-30 071,16
TOTAL	-390 836,44
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	447 247,65
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-30 071,16
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP	682,77
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	417 859,26
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-29 589,27
Bénévolat	-28 918,00
Prestations en nature	
Dons en nature	-671,27
TOTAL	-29 589,27



4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a validé le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020 pour un montant de 447 248 €, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de 447 248 € ne correspond pas à l'ancien stock du CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.



5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein- temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	19			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	10	800	0,49	12 176
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.	16 30	600 500	0,36 0,30	9 132 7 610
Total	56	1 900		28 918

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nbre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 000	1,81
Total	2	3 000	1,81

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	2 310
6257 - Réceptions	Restauration	14
Total		2 324

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité



5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3 411 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

